

**MAIRIE DE RUFFEC**  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**RETRAIT DE L'ARRETE DE RADIATION DE MONSIEUR CEDRIC SAUVAGE DES FONCTIONS DE  
REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES DES DROITS DE PLACE**

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18,

Vu l'arrêté du maire en date du 12/12/1971 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place,

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Cédric SAUVAGE en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes des droits de place à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020,

Vu l'arrêté du maire n°FIN\_007\_23 en date du 16 novembre 2023 portant radiation de Monsieur Cédric SAUVAGE des fonctions de régisseur titulaire de la régie des droits de place au 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Considérant que l'arrêté du maire n°FIN\_007\_23 n'a pas encore produit d'effet,

Considérant que les conditions qui ont motivé la prise de cet arrêté ne sont plus réunies,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Retire l'arrêté n°FIN\_007\_23 en date du 16 novembre 2023 portant radiation de Monsieur Cédric SAUVAGE des fonctions de régisseur titulaire de la régie des droits de place au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète, au Comptable Public et à l'intéressé pour notification.

Fait à Ruffec, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Thierry BASTIER

